

Qui a décidé du scénario souhaitable ?

Date : 28 septembre 2019

Pour la toute première fois, le Conseil départemental vient de mettre en ligne sur son site www.ille-et-vilaine.fr un rapport de présentation d'une question inscrite à l'ordre du jour de son assemblée plénière, soit en l'occurrence la question intitulée :

« **Ille-et-Vilaine 2035 : un avenir souhaitable pour le territoire bretilien** »



Je salue d'abord l'exploit qui a consisté à glisser 14 fois « bretilien » / « bretilienne » en 3 pages (dont 13 sur les 2 premières).

Et je me demande ensuite à quoi a pu servir l'assemblée plénière puisqu'elle n'a pas été appelée à choisir un scénario cible, mais seulement à « prendre acte de la présentation du scénario souhaitable issu de la démarche prospective Ille-et-Vilaine 2035 ».

C'est très clairement dire que la décision a été prise ailleurs et avant.

La vidéo de présentation des conclusions a d'ailleurs été mise en ligne sur vimeo.com la veille de la réunion du Conseil.

Mais alors qui exactement a décidé du scénario souhaitable, et quand ?...